



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des personnels enseignants,
d'éducation
et psychologues de l'Éducation nationale**

le 18 avril 2024

Rectorat de la région académique de Normandie :

Affaire suivie par :

Pôle transversal

Véronique HEUDIER

Tel. 02 31 30 15 50

dpe-poletrans1@ac-normandie.fr

168 rue Caponière 14061 Caen Cedex

Catherine GEST

Tel. 02 32 08 94 71

dpe-poletrans@ac-normandie.fr

25 rue de Fontenelle 76037 Rouen Cedex

Elodie LAMART

Secrétaire générale adjointe,

Directrice des relations et des ressources humaines,

à

Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs
d'académie, DASEN du Calvados, de l'Eure, de la

Manche,

de l'Orne et de la Seine-Maritime

Monsieur le Doyen du corps des IA-IPR

Monsieur le Vice-Doyen du corps des IA-IPR

Mesdames et Messieurs les IA-IPR

De « Lettres modernes » et de « Mathématiques »

Objet : Campagne exceptionnelle d'accueil en détachement de professeurs des écoles pour la rentrée scolaire 2024.

La stratégie ministérielle déployée dans le cadre du *choc des savoirs* repose notamment sur l'objectif de mettre en place des enseignements communs de français et de mathématiques en groupe pour l'ensemble des classes et des niveaux du collège, en application de l'article 4-1 de l'arrêté du 15 mars 2024 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège.

Faute de ressources disponibles suffisantes dans ces deux disciplines, la DGRH propose d'ouvrir, à titre exceptionnel, une campagne d'accueil en détachement dans le corps des professeurs certifiés, réservée aux professeurs des écoles.

Afin de réaliser cette opération dans les plus brefs délais, je vous remercie de bien vouloir informer les professeurs des écoles de votre département de cette possibilité. Il convient de leur préciser que les affectations au sein de l'académie de Normandie couvrent l'ensemble du territoire et pas uniquement le département de l'affectation actuelle.

Les personnels souhaitant déposer une demande de détachement pour accéder à ce corps dans les disciplines « mathématiques » ou « lettres modernes », devront compléter le document joint en annexe et l'adresser au rectorat – DPE, revêtu de votre avis et accompagné des pièces justificatives demandées **pour le 22 mai 2024 au plus tard.**

Les dossiers seront ensuite soumis pour avis aux inspecteurs des disciplines concernées.

Dès lors que les conditions exigées seront remplies et les avis portés par vos soins et par les corps d'inspection seront favorables, vous devrez prendre l'arrêté plaçant l'enseignant en détachement sortant. L'intégralité des dossiers sera ensuite transmise au ministère pour le 15 juin au plus tard. Il en accusera réception et adressera les arrêtés de détachement dans le corps des professeurs certifiés au plus tard le 15 juillet 2024.

Ces recrutements intra-académiques, comme le précisent les services du ministère, pourront être compensés par des recrutements d'un volume équivalent en liste complémentaire du CRPE, après échange avec leurs services et dans le respect du schéma d'emploi ministériel.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Signé : Elodie LAMART